



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2025-ETSPH-002

**Arrêté portant transformation du Foyer
d'Hébergement en Établissement d'Accueil Non
Médicalisé (EANM) de l'association les Papillons d'Aix
150 b, Avenue Saint Simond
73100 AIX LES BAINS
730784691**

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa.mchinda@savoie.fr

☎ 04 79 60 28 86

✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-1 et suivants relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental,
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.312-1 et L.313-1 et les suivants relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** le Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 8 mars 2005 autorisant l'extension du foyer d'hébergement le Soleil des Cîmes annexé au CAT de 67 à 87 places dont l'implantation des sites est:
- Foyer le Soleil des Cîmes (38 résidents) : 150b, avenue Saint Simond, 73100 Aix les Bains,
 - Patio (12 résidents) : 4 rue Henri Rochefort 73100 Aix les Bains,
 - Tresserve (12 résidents) : 9 rue François Berthier 73100 Aix les Bains,
 - Villa Porcheron (25 résidents) : 34 boulevard Léon Blanc 73100 Aix les Bains.
- VU** La demande présentée par l'association les Papillons d'Aix dont le siège est situé 630 boulevard Jean Jules Herbert – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par Monsieur Pierre ROCHAS, Président, pour le changement d'implantation géographique et de dénomination du foyer d'hébergement le Soleil des Cîmes ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250221-2025-ETSPH-002-AR
Date de réception préfecture : 21/02/2025

- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 28 novembre 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association APEI d'Aix-les-Bains pour le fonctionnement du foyer d'hébergement le Soleil des Cîmes ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 30 avril 2024 indiquant la nouvelle implantation du service et son changement de dénomination ;
- VU** Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre l'APEI d'Aix-les-Bains, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie en date du 13 mai 2024 ;
- VU** Le schéma départemental unique des solidarités 2020-2024 ;
- VU** Le changement de nom de l'association APEI d'Aix les Bains en l'association les Papillons d'Aix ;

Considérant la demande, formulée en octobre 2024 par l'association, visant à transformer 10 places initialement destinées à un public en capacité de travailler (ex : Foyer d'Hébergement) en places pour un public sans activité professionnelle possible (ex : Foyer de Vie), et l'adéquation de cette transformation avec les besoins identifiés sur le territoire ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 1^{er} janvier 2025, le Foyer d'hébergement « Foyer le Soleil des Cîmes » de l'association les Papillons d'Aix, sis à 150b, avenue Saint Simond – 73100 AIX-LES-BAINS, est requalifié en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

Article 2 - En application du décret n° 2017-982 du 9 mai 2017, les modalités d'accueil de l'EANM « Foyer le Soleil des Cîmes » se décompose désormais de la manière suivante :

- 10 places à destination d'un public sans activité professionnelle possible (type foyer de vie) attribuées à l'établissement « Le soleil des Cîmes », sis 150b avenue Saint Simond – 73100 AIX-LES-BAINS,
- 77 places à destination d'un public en capacité de travailler (type foyer d'hébergement) attribuées aux établissements de la manière suivante :
 - o 28 places au « Foyer le Soleil des Cîmes »,
 - o 12 places au « Foyer le Patio », sis 4 rue Henri Rochefort 73100 AIX-LES-BAINS,
 - o 12 places au « Foyer le Tramway », sis 85 allée de la Compagnie des Tramway 73100 AIX-LES-BAINS,
 - o 25 places au « Foyer le Florilège », sis 4 chemin des Plantées 73100 AIX-LES-BAINS.

Article 3 - La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D. 313-14. Cette visite s'est déroulée le 02 décembre 2024 et a donné un avis favorable.

La requalification en EANM de l'établissement est sans impact sur l'autorisation délivrée initialement. Ainsi, en application de l'article 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est valable pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code au plus tard le 2 janvier 2032.

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 5 - L'établissement est répertorié au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Raison sociale de l'entité juridique : APEI AIX LES BAINS
Adresse : 630 boulevard Jean Jules Herbert -73100 AIX LES BAINS
N° Finess : 730 784 691
Code statut juridique : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : FOYER LE SOLEIL DES CIMES
Adresse : 150b, avenue Saint Simond - 73100 AIX LES BAINS
N° Finess : 730 785 524
Catégorie : 449 - Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
965 – Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	11 – Hébergement Complet Internat	117- Déficience intellectuelle	85
	40 - Accueil temporaire avec hébergement	117- Déficience intellectuelle	2

L'implantation de ce foyer est sur différents sites :

- Foyer le Soleil des Cimes (38 résidents) : 150 b, avenue Saint Simond 73100 AIX-LES- BAINS,
- Foyer le Patio (12 résidents) : 4 rue Henri Rochefort 73100 AIX-LES-BAINS,
- Foyer le Tramway (12 résidents) : 85, allée de la Compagnie des Tramway 73100 AIX-LES-BAINS,
- Foyer le Florilège (25 résidents) : 4, chemin des Plantées 73100 AIX-LES-BAINS

Article 6 - Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental et/ ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale sis 2 place de Verdun, 38 000 Grenoble, ou par voie dématérialisée sur Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 7 - Le Directeur général des services départementaux, la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'APEI d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

CHAMBÉRY, le 21 FEV. 2025

Le Président,



Corine WOLFF

Pour le Président

La vice-présidente déléguée

21 FEV. 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

